



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E127436

VALABLE JUSQU'AU 08/03/2024

ÉDITÉ LE 07/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2014

Forme juridique : SARL

Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 2014 B 748

Siret : 804 245 785 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 05 00068/

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 728358790005

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 728358790005

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : ARNES THERMIQUE

39 AVENUE DU 8E REGIMENT DE HUSSARDS
68130 ALTKIRCH

Téléphone : 06 85 89 45 65

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : infoarnes@gmail.com

Responsabilité légale :
CAZ DAIMI GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	25/01/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	25/01/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	07/02/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	25/01/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MULHOUSE
MAISON DU BATIMENT
12, ALLEE NATHAN KATZ
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.